

# COMMUNE D'YÈVRES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 février, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 26 janvier 2021, est approuvé à l'unanimité.

### **Demande de subvention FDI 2021 – Voirie.**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal des devis d'une entreprise locale de travaux publics pour les travaux de grosses réparations et de nouveaux aménagements sur la voirie, pour l'année 2021.

Les montants des devis s'élèvent à 76 840,40 € H.T. répartis comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Localisation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Montant HT</u>
Voirie	Bridoré	Réfection de chaussée	1 532.94 €
Dépendance de voirie	4 et 8 rue de Duan	Création trottoir	3 193.12 €
Dépendance de voirie	Route de Chateaudun	Création accès terrain	12 476.43 €
Voirie	Rues Valadier et C. Brune	Réfection de la chaussée	30 357.58 €
Voirie	Rue du Stade	Réfection de la chaussée	29 280.33 €
		Total :	<u>76 840.40 €</u>

D'après le devis estimatif établi par cette entreprise, le montant de la subvention possible est de 23 052,12 € (76 840.40 € x 30%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 23 052,12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 23 052,12 €.

### **Demande de subvention FDI 2021 – Travaux à la Maison Médicale.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un plombier-électricien local, pour l'installation de la climatisation à la Maison Médicale, pour l'année 2021.

D'après ce devis estimatif, le montant de la subvention possible est de 9 702,49 € (32 341,64 € HT x 30%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 9 702,49 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 9 702,49 €.

### **Demande de subvention FDI 2021 – Équipement en VPI.**

Vu le projet de la Commune d'Yèvres d'installer des Vidéo-Projecteurs Interactifs dans l'ensemble des 5 classes de l'école Lucie Aubrac, située 30C, Rue Émile Delavallée,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'une société informatique locale, pour l'installation des Vidéo-Projecteurs Interactifs dans l'ensemble des 5 classes de l'école Lucie Aubrac, pour l'année 2021.

D'après le devis estimatif établi par cette société, le montant de la subvention possible est de 5 229,00 € (17 430,00 € HT x 30%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 5 229,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 5 229,00 €.

### **Demande de subvention FDI 2021 Structurant – Rénovation d'une maison médicale.**

Vu le projet de la Commune d'Yèvres d'installer des médecins généralistes au 65, Rue Émile Delavallée,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis établi par un architecte, pour la rénovation d'une maison médicale, pour l'année 2021.

D'après le devis estimatif établi par cet architecte, le montant de la subvention possible est de 97 052,96 € (323 509,85 € HT x 30%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 97 052,96 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 97 052,96 €.

### **Demande de subvention FDI 2021 Structurant – Rénovation d'un bâtiment pour kinésithérapeutes.**

Vu le projet de la Commune d'Yèvres d'installer un cabinet de masseurs-kinésithérapeutes au 59, Rue Émile Delavallée,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un architecte pour la rénovation d'un bâtiment pour kinésithérapeutes, pour l'année 2021.

D'après le devis estimatif établi par cet architecte, le montant de la subvention possible est de 105 227,23 € (350 757,44 € HT x 30%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 105 227,23 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention d'un montant de 105 227,23 €.

## Cession d'un terrain au profit de la société Ages et Vie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la société dénommée « Ages & Vie Habitat », dont le siège social est à BESANCON (Doubs), et qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société « Ages & Vie Habitat », propose de réaliser sur la Commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires.

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet à savoir une partie de la parcelle cadastrée AB 436 d'une superficie de 3 195 m<sup>2</sup> environ.

Les bâtiments seront exploités par la société « Ages & Vie Gestion » dont le siège est à BESANCON (Doubs).

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes :

- le terrain sera vendu au prix de 50 000 € net vendeur.

Néanmoins, il est précisé que ce Projet :

- Consiste en la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social
- Repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la Commune la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la Commune et à leurs ascendants.

La vente du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » sera assortie de l'obligation pour la société « Ages & Vie Habitat » de construire les bâtiments décrits ci-dessus, conformément au descriptif dont la Commune a d'ores et déjà reçu un exemplaire et destinés à l'hébergement des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie (voir APS jointe en annexe).

La construction de ces bâtiments devra être achevée dans un délai de trois ans à compter de la date de l'acquisition du terrain par la société « Ages & Vie Habitat ».

La présente obligation devra être rappelée dans tous les actes translatifs ou déclaratifs concernant le bien objet des présentes qui pourraient être signés dans un délai de trois ans à compter de la date de signature de la vente du terrain.

En complément de cette obligation de la société « Ages & Vie Habitat », la société « Ages & Vie Gestion », s'engagera, concomitamment à la signature de l'acte de vente du terrain, à :

- Exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pendant une durée de 12 ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie »,
- Favoriser l'accueil des personnes âgées habitant dans la commune ou de leurs ascendants.

En conséquence, le prix de 50 000.00 € est justifié.

Considérant que la présente cession est conditionnée par la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social, et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général. », la Commune s'engagera à :

- Assurer la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments « Ages & Vie » de manière à faciliter le cheminement des visiteurs qui souhaitent rendre visite aux personnes âgées/handicapées,
- Faire figurer le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la Commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la Commune,

- Accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la Commune,
- Mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept « Ages & Vie » auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
- Faire le lien entre « Ages & Vie Gestion » et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la Commune d'YÈVRES.

La Commune pourra renoncer à ses engagements en adressant une lettre en recommandée avec AR qu'elle adressera à la société « Ages & Vie Gestion » avec un préavis de 6 mois.

Vu la nécessité d'encourager le développement sur la commune de YEVRES de projets d'habitat inclusif, destinés aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ;

Considérant que ce mode d'habitat regroupé vise, en prenant appui sur un projet de vie organisée à plusieurs, une insertion active et durable dans le voisinage, la vie de quartier, l'économie locale et l'environnement de proximité,

Considérant que la présente cession est conditionnée à la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général,

Considérant que la société « Ages & Vie Gestion » s'engagera à exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pour une durée de douze ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie » et à réserver en priorité les logements aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie résidant sur le territoire de la commune ou à leurs ascendants,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Donner son accord sur la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB 436 d'une superficie de 3 195 m<sup>2</sup> environ,
- De l'autoriser à procéder à toute signature en ce sens, y compris l'acte de vente et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Donner son accord sur la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB 436 d'une superficie de 3 195 m<sup>2</sup> environ,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris l'acte de vente et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

## Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que Madame la Sous-Préfète de Châteaudun, Madame Anny PIETRI, avait annoncé son départ de la sous-préfecture très prochainement.  
Monsieur le Maire la remercie pour sa disponibilité et sa présence sur les différentes interventions qu'elle a pu apporter à la Commune d'Yèvres.
- Que la vidéo présentant les services de santé sur la Commune est bientôt terminée, puisqu'il ne reste plus qu'un plan de drone sur le centre bourg à réaliser. Un article de presse est paru dans l'écho républicain afin de promouvoir cette vidéo. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vidéo sera diffusée sur plusieurs plateformes (YouTube, site de la Commune d'Yèvres, site internet de professionnels de santé, sur la chaîne YouTube d'Alexblack, ainsi qu'à l'université de Créteil). Monsieur le Maire remercie les professionnels de santé qui ont participé à cette vidéo.
- Que le dossier concernant le recrutement de médecins sera bientôt envoyé à la Région Centre-Val de Loire. Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur BONNET pour les photos prises des bâtiments qui seront rénovés afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé dans le centre-bourg. Monsieur le Maire ajoute que le projet de l'équipe primaire de soins est en cours d'étude par les professionnels de santé. Grâce à cela, et le recrutement effectif des médecins, la Commune bénéficiera de 50 % de subvention. En contrepartie, si la Région Centre-Val de Loire emploie des médecins sur notre Commune, elle exige la mise à disposition des locaux gratuitement aux professionnels de santé qui s'installeront dans ces bâtiments.
- Que le docteur COIFFARD arrête son activité le 31 mars 2021.
- Que la Commission animations a choisi que la Commune se porte candidate pour recevoir un spectacle du programme Arts en Scène (organisé et financé par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir). 3 spectacles ont été sélectionnés ; il reste à attendre de voir si nous en aurons 1 cette année. De plus, pour le concert d'automne qui se déroulera à l'église le 17 septembre (spectacle gratuit pour le public, avec possibilité pour les spectateurs de faire un don pour financer une partie de la manifestation), la Commission a choisi de proposer un concert de musique baroque, par l'ensemble « Les Euréliades ». Celui-ci est en train d'être contacté pour évoquer sa venue.

Madame HABERT informe le Conseil Municipal qu'elle et Monsieur le Maire ont eu une réunion en visio avec Monsieur ROBIN de la société Infocale afin de lui détailler le cahier des charges résultant de la refonte à venir du site internet de la Commune, pour qu'il puisse nous faire une proposition technique et financière dans les prochaines semaines.

Monsieur LESEUR demande si la Commune paie tous les ans une maintenance du site internet et pourquoi il n'a pas averti avant de l'ancienneté du site internet.

Monsieur le Maire répond que Monsieur ROBIN avait averti qu'il était possible d'améliorer le site internet mais que l'évolution n'allait pas être flagrante. C'est pour cela qu'il vaut mieux directement procéder à une refonte du site.

Madame CARROUGET informe le Conseil Municipal qu'il y a sur la Commune 239 administrés de plus de 75 ans qui peuvent se faire vacciner contre la COVID-19, et que Mesdames BOIRET, MENAGER, VEILLARD et VOILLOT ont appelé ces personnes afin de leur indiquer la procédure à suivre pour prendre rendez-vous au Centre de vaccination de Châteaudun.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal qui ont déjà passé à ce jour un certain nombre d'appels téléphoniques.

Messieurs MALHERBE, LESEUR et SIMON se proposent pour effectuer les appels aux personnes qui n'ont pas encore été contactés. Madame CARROUGET leur envoie donc un listing à chacun pour effectuer ces appels.

Monsieur le Maire remercie vivement les agriculteurs et les agents techniques de leur dévouement pour le déneigement effectué sur la Commune dans son ensemble pendant l'épisode neigeux qui a débuté le 9 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.